

Déclaration de succession de

N°

Madame ABRASSART Josette Edmonde Flora Maria, divorcée

(nom, prénoms, profession de la personne décédée et, le cas échéant, de son conjoint.)

née à Creil (France), le 2 janvier 1929

Date du dépôt :

.....

domiciliée à Schaerbeek, boulevard Général Wahis 14

Expiration du délai

a) de rectification :

.....

décédée à Woluwe-Saint-Lambert, le 25 juillet 2009

b) de paiement :

.....

Tables des décès :

Vol, fol, n°

Sommier n°28/, art

Sommier n°30⁴/, art

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ne pas écrire dans cette colonne.

LE SOUSSIGNE

Monsieur TAITSCHE Guy Marc Denis, né à Bruxelles, le douze novembre mil neuf cent quarante-sept (numéro national 47.11.12 051-71), divorcé et non remarié, domicilié à Woluwe-Saint-Lambert, avenue des Gémeaux 14.

FILS DE LA DEFUNTE

ELECTION DE DOMICILE

Faisant élection de domicile aux fins des présentes, en la mortuaire, avec prière à Monsieur le Receveur des Successions de bien vouloir envoyer la correspondance en l'étude du Notaire Paul Emile Brohée, à 1150 Bruxelles, avec pouvoirs pour ce dernier de déposer toutes déclarations complémentaires ou rectificatives, signer toutes requêtes, toucher toutes remises de droits ou d'amendes.

DECLARE

Que Madame ABRASSART Josette Edmonde Flora Maria, née à Creil (France), le deux janvier mil neuf cent vingt-neuf, divorcée de Monsieur TAITSCHE Anatole et non remariée, domiciliée en dernier lieu à Schaerbeek, boulevard Général Wahis 14, est décédée à Woluwe-Saint-Lambert, le vingt-cinq juillet deux mil neuf.

Qu'après son décès, il n'a pas été dressé d'inventaire à l'exception de l'inventaire du coffre fort que la défunte tenait en location dans les galeries de l'agence « Montgomery » de BNP Paribas Fortis, dont question ci-après.

Que la défunte était domiciliée depuis plus de cinq ans à l'adresse susindiquée.

La défunte et ses ayants droit sont de nationalité belge, habitants du Royaume.

Que la défunte n'a consenti aucune donation entre vifs constatée par acte remontant à moins de trois ans du décès

Que par suite de ce décès, il ne s'est opérée aucune dévolution de fidei-commis ni aucune cessation d'usufruit, si ce n'est l'usufruit que la défunte exerçait sur l'appartement sis à Schaerbeek, boulevard Général Wahis 14.

Que les meubles meublants et objets mobiliers de même nature, situés dans l'immeuble ci-après décrit à Lens et ci-après déclarés, sont assurés auprès de la Compagnie Fortis, suivant police numéro 40/AO.158.745/00 pour un montant de 15.000,00€.

Annotations aux documents
du bureau :